

COMMUNE DE FORGUES

Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 Juin à 20h00 le Conseil Municipal de la Commune de Forgues, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gabriel ARAGON, Maire.

Présents : Gabriel ARAGON, Christiane LABORIE, Fabrice DUJARDIN, Isabelle CHARLES, Lionel HUGUES, Florence IRATÇABAL, Sébastien ARBOUSSET, Marie-Claire ROBERT.

Absents : Holger SCHAAK, Claire MATHIEU, Claude MÉDOUS.

Procurations :

- Claire MATHIEU à Gabriel ARAGON
- Claude MÉDOUS à Fabrice DUJARDIN

Secrétaire de séance : Fabrice DUJARDIN est élu secrétaire

1. Élection sénatoriale :

Gabriel ARAGON est élu délégué titulaire à l'unanimité (10 voix).

Suppléants élus à l'unanimité (10 voix) : Fabrice DUJARDIN, Sébastien ARBOUSSET et Florence IRATÇABAL.

Le procès-verbal de cette élection a été clos le 05 juin 2026 à 20 h 38 et amené à la sous-préfecture.

2. Commission de contrôle de la liste électorale :

Marie-Claire ROBERT est désignée déléguée titulaire et Claude MÉDOUS suppléant.

3. Référent numérique :

La désignation est reportée dans l'attente d'informations complémentaires.

4. Référent déontologique :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif proposé par Haute-Garonne Ingénierie.

5. Correspondant Défense :

Sébastien ARBOUSSET est désigné par Monsieur le maire correspondant Défense.

6. Correspondant Incendie et Secours :

Lionel HUGUES est désigné par monsieur le maire correspondant Incendie et Secours.

7. Utilisation de la salle des fêtes :

L'association Renfo et Rando pourra utiliser la salle des fêtes les mardis et jeudis.

Une convention individuelle, à durée déterminée sera désormais établie comme pour chaque



association utilisatrice. Une caution obligatoire de 200 € est instaurée.

8. Formation Licence IV :

Florence IRATÇABAL et Bastien VOISIN suivront la formation pour l'exploitation de la Licence IV.

9. Mise à disposition par la Communauté de Communes Cœur de Garonne d'un secrétaire de mairie :

Le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition de M. Garrau Morgan. Son temps de travail au secrétariat a été augmenté et sera de 8 heures hebdomadaires le jeudi.

Les élus se félicitent de cette mise à disposition, souhaitent la bienvenue à Monsieur Garrau et se réjouissent de pouvoir bénéficier de ses compétences au service de la commune.

10. Subventions :

Une subvention de 200 € est attribuée aux associations suivantes : Savès Patrimoine, VTT Cœur de Garonne, ACRLF, et Renfo et Rando. La subvention au Foyer Rural comprendra le remboursement des dépenses engagées pour les manifestations municipales.

Aucune subvention n'est attribuée à l'ACCA pour 2026, celle-ci bénéficiant d'un local communal dédié.

11. Régularisation d'une servitude de passage :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régulariser la servitude de passage d'une canalisation enterrée sur la parcelle privée de M. et Mme Marty. Canalisation mise en place pour l'évacuation des eaux de drainage de l'extension du cimetière. Ces travaux ont été réalisés en 2023. Monsieur le maire est autorisé à signer au nom de la commune, tout document relatif à cette convention de passage.

12. Questions diverses :

Monsieur le Maire fait un récapitulatif des actions et décisions des trois derniers mois :

- Les travaux confiés à la SAS ARAGON concernant la réfection des marches + nez de marches de l'escalier extérieur et de la totalité des joints du carrelage de la terrasse sont terminés. Les fissures de la façade ont été colmatées.
- Les études pour le piétonnier en bord du CD 58 est stoppé. Projet estimé à 200 k€ sans aucun plan de financement de prévu
- La boîte aux lettres de « La Poste » a été déplacée place du Padouent, de manière qu'elle soit plus accessible
- La fête locale envisagée le dimanche 21 juin, est avancée au samedi 20 juin. (Fête des pères, et fête de la musique le 21Juin)
- La fête locale sera organisée avec la participation des associations communales.
- Le contrat de location des deux containers, mis à disposition dans le cimetière, sera résilié car le coût est bien trop élevé (800€ /U/an). Ces containers seront remplacés par des bidons de grande capacité et gérés par la commune.
- Le contrôle des installations électriques de la mairie-salle des fêtes, non réalisé depuis plus de 20 ans, a été confié à la Socotec Toulouse. Les non conformités seront levées par l'entreprise P. Bruel de Lautignac.
- L'éclairage public de la place de la mairie a été réparé par l'entreprise Bouygues.
- Deux abonnements pour l'éclairage public, sans comptages route de Rieumes, ont été résiliés et seront remplacés par un comptage type Linky. (Economie de 2800€/an)



- La mairie est équipée de deux postes informatiques ; Ceux-ci n'ont aucune sauvegarde, et il n'y a aucun contrat de maintenance. Un devis a été demandé.
- L'entretien ponctuel des parcelles communales, non affermées sera réalisé par M. Benoit BERGES (Broyage herbes et végétaux)
- Le contrat d'assurance GROUPAMA, RC et bâtiments communaux a été actualisé ; Il a été ajouté, en particulier, l'assurance des livres de la médiathèque départementale.
- Le sinistre relatif à l'écrasement d'un arceau de protection en bord de voirie a été déclaré à notre assureur. Indemnisation à l'étude.
- Pour la communication municipale et les alertes diverses, il est décidé de s'abonner à l'application mobile Intra-Muros (10 €/mois)
- Le SDEHG a été contacté pour le réglage de l'abaissement de puissance des appareils d'éclairage public. Prévus réglés, pour 70 % de réduction, il est constaté qu'ils le sont qu'à 30%. M. Pinel viendra régler les appareils, routes de Lahage et de Rieumes. Le niveau de réduction sera validé par le CM, avant d'être appliqué à tout l'éclairage public de la commune.
- Depuis le 14 mai 2026, les habitations, route de st Loube, chemin des Bouchards, et chemin de la Cassagne sont éligibles à un raccordement à la fibre optique.
- Orange informe la commune que les installations téléphoniques ADSL et RTC, cuivre, seront déposées en 2030.
- Le point d'apport volontaire est maintenu propre, avec la participation citoyenne d'habitants que nous remercions. Plusieurs dépôts ou sacs non conformes ont été ramenés à leur propriétaires. La mairie mettra tout en œuvre pour sanctionner tout dépôt sauvage.
- Un nouveau logo, représentatif de notre village, sera ajouté à tous les documents administratifs.
- L'équipe bibliothèque du Foyer Rural a été renouvelée. Nous remercions Mme Valérie Rivalin pour avoir maintenu et développé cet espace culturel communal et souhaitons la bienvenue au nouveau groupe de bénévoles.

Travaux réalisés directement par le conseil municipal :

- Le platelage des jeux pour les enfants, détérioré début avril, a été remplacé ; Les portes d'accès à l'aire de jeux ont été remises en état, et l'espace nettoyé.
- Un palmier et des lavandes ont été plantés dans la jardinière de la terrasse de la mairie ; L'espace côté ouest du bâtiment, planté de rosiers a été nettoyé
- Les espaces enherbés place de la mairie et du Padouent, ont été nivelés pour pouvoir être plus facilement entretenus.
- Le chemin rural de Lupé ou de la Cassagne à Forgues, a été dégagé de tous les arbres tombés lors de la dernière tempête.

La séance est levée à 23 h 38.

Le Maire,
Gabriel ARAGON

Le Secrétaire de séance,
Fabrice DUJARDIN

